

Convocation le : 23 février 2018

Compte-rendu affiché le : 06 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mars, à 19 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : Messieurs LAMOTTE Bernard, BAYARD Léon, GOEMAERE Richard, JOSSE Michel, LEJEUNE Jean-Marie, LERCH Didier, LESENNE Olivier, Mmes FÉNELON Catherine, THUILLIER Christiane.

Etaient absents excusés : Mmes DAMADE Claudie, GRICOURT Catherine qui avait donné pouvoir à THUILLIER Christiane, MM. DE ANDRIA Thierry qui avait donné pouvoir à GOEMAERE Richard, BONNARD Yannick.

Etaient absentes : Mmes BONVARLET Lina et ROUSSEL Sabine

M. BONNARD Yannick a déposé en mairie un pouvoir pour M. GOEMAERE Richard, mais celui-ci avait déjà le pouvoir de M. DE ANDRIA Thierry. Monsieur le maire lui a demandé de faire un choix et M. GOEMAERE Richard a choisi celui de M. DE ANDRIA Thierry.

Rappel : un conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Le Maire peut recevoir procuration de vote.

Le vote par procuration est compatible avec le scrutin secret.

ORDRE DU JOUR

Le procès verbal du conseil du 11/01/2018 est adopté à l'unanimité.

Avant de céder la présidence de la séance à Mme FÉNELON Catherine, 1ère Adjointe, Monsieur le Maire demande au Conseil s'il peut rester ou s'il doit quitter la séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à assister à la présentation des comptes administratifs 2017. Madame FÉNELON présente les CA.

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	301 038.43 €
Dépenses d'investissement	52 349.83 €
Total dépenses 2017	353 388.26 €

Recettes de fonctionnement	457 610.44 €
Recettes d'investissement	120 485.65 €
Total recettes 2017	578 096.09 €

Excédent au 31/12/2016	317 007.03 €
Excédent exercice 2017	224 707.83 €
Résultat au 31/12/2017	541 714.86 €

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	92 498.41 €
Dépenses d'investissement	72 741.10 €
Total dépenses 2017	165 239.51 €

Recettes d'exploitation	114 855.07 €
Recettes d'investissement	50 293.00 €
Total recettes 2017	165 148.07 €

Excédent au 31/12/2016	418 886.65 €
Déficit exercice 2017	- 91.44 €
Résultat de clôture au 31/12/2017	418 795.21 €

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU C.C.A.S.

Dépenses de fonctionnement	6 660.39 €
Recettes de fonctionnement	3 065.00 €

Excédent au 31/12/2016	6 011.84 €
Déficit exercice 2017	-3 595.39 €
Résultat de clôture au 31/12/2017	2 416.45 €

4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DES POMPES FUNEBRES

Dépenses de fonctionnement	0.00 €
Recettes de fonctionnement	0.00 €

Excédent au 31/12/2016	62.50 €
Résultat exercice 2017	0
Résultat au 31/12/2017	62.50 €

Après délibération, ces quatre comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que le budget communal présente un fort excédent qui n'est que temporaire : nous avons perçu les subventions et l'emprunt pour la réfection de l'église en 2017 alors qu'aucune facture n'a été payée sur cet exercice.

Il ajoute qu'il faudra être très prudents pour nos futurs investissements avec l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation.

L'élaboration du budget 2018 n'est aujourd'hui pas possible car nous n'avons aucune information quant aux dotations et la CC2SO n'a pas encore voté ses taux d'imposition et le vote des taux communaux va dépendre de ceux de la CC2SO.

D'autre part la négociation avec la CABS pour récupérer notre compensation est longue à aboutir et difficile.

Il rappelle que les budgets du CCAS et des pompes funèbres ont été dissous au 31 décembre 2017 et que les excédents seront reversés sur le budget de la commune

5 - QUESTIONS DIVERSES

► Rue Albert Larivière : les riverains de la partie haute de la rue souhaitent que le trottoir soit aménagé pour éviter les projections des engins agricoles qui passent.

► Route d'Airaines : les trottoirs seront à aménager sur la partie communale pour les nouvelles constructions.

► Monsieur le maire donne lecture du rapport de M. BOCQUET Pascal suite à la réclamation de M. DE ANDRIA Thierry concernant la sécurité sur la route départementale 936. 2 stops seront implantés, le premier en sortant de la rue des Canadiens au niveau du cimetière, le deuxième par le département sur la route d'Airaines intersection RD 173 et RD 936.

► Les travaux à l'église débuteront fin mars 2018.

► Notre agent technique a refait les tapisseries et les peintures de la mairie, merci à Mme THUILLIER Christiane qui l'a aidé. Pour finaliser la rénovation, des doubles rideaux seront posés. Ils seront cousus par Mmes LAMOTTE Annick et THUILLIER Christiane.

► Fermeture de classe : aucune information officielle n'a été reçue en mairie. Sur le site du Rectorat, notre école est placée en « vigilance » pour la rentrée 2019.

► Monsieur le Maire remercie Mme FÉNELON Catherine pour la rédaction et la mise en page de l'Allérois.

► La secrétaire de mairie partira en retraite le 31 mai 2018 sous réserve de l'accord des caisses de retraite. La vacance d'emploi est parue pour le futur recrutement.

► L'ancien local des sapeurs-pompiers rue du Quayet a été démoli. Des gravillons seront déposés pour approprier le terrain. M. POIRET Christian est mécontent car il aurait souhaité que la commune laisse le mur près de sa propriété. Il aurait été dangereux de laisser ce pan de mur qui à la moindre tempête poserait problème.

► Les travaux d'extension de l'éclairage public Chemin de la Famille Cocu sont en cours, le candélabre a été installé mais n'est pas encore en fonction.

► Le curage de la rivière sera exécuté ultérieurement car le niveau actuel de l'eau est trop haut.

► La réfection du chemin qui mène au Petit Panier devait être prise en charge par la CC2SO, mais il s'avère que l'allée n'est toujours pas communale. Lors des travaux de raccordement d'assainissement toutes les allées ont été reprises par la commune mais les actes déposés chez le notaire n'ont pas été enregistrés. L'étude de Maître MARGUERIE a été relancée.

► Isolation des combles des logements communaux et des murs extérieurs de l'ancienne poste. L'entreprise qui devait nous envoyer une proposition n'a pas donné de suite à ce jour. Nous l'avons relancée.

► Cette année nous verserons la première annuité de l'emprunt pour les travaux de l'église, soit 10 352,48 €.

► Mme FÉNELON Catherine présente les devis établis par la société Signaux Girod pour la signalisation dans différentes rues du village et la mise en sécurité de plusieurs secteurs.

► Monsieur le Maire présente le devis de la société NOURRY pour la tonte du stade : 5 964 € TTC, soit une augmentation de 1.43 % par rapport à l'année dernière. Ce devis est accepté à l'unanimité.

6 - DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **R. GOEMAERE** : les saignées des chemins ruraux sont à nettoyer.

Passage piéton route d'Airaines

Entrée du chemin au-dessus de la Vierge à goudronner.

- **M. JOSSE** : l'herbe a poussé dans les caniveaux

Réponse du Maire : un balayage est prévu après le dégel. Par contre, pour que l'herbe soit arrachée, il faut appuyer plus fort avec les brosses, ce qui les use vite. En général, les conducteurs de balayeuse ne font pas ce réglage pendant tout le trajet.

Le ménage est-il fait régulièrement aux vestiaires du stade ?

Réponse du Maire : normalement c'est fait régulièrement mais nous allons relancer la personne qui en est chargée.

- **L. BAYARD** : Aurons-nous le droit d'utiliser la déchetterie d'Hallencourt après le 1^{er} avril 2018 ?

Réponse du Maire : la convention provisoire devrait être suivie d'une convention à long terme. Nous allons nous renseigner auprès de Trinoval.

Monsieur le Maire a bien pris connaissance des remarques faites par mail par Mme DAMADE Claudie mais il est difficile de toujours planifier à l'avance certaines échéances. Ce fut le cas pour celle-ci. Par contre veuillez noter :

prochaines réunions

- Commission des finances : **le mardi 27 mars 2018 à 18 h 30**

- Vote du budget communal et de l'assainissement **le mardi 10 avril 2018, à 19 heures**

Séance levée à 21 h 15